



## Lettre d'information N°27 – Avril 2015

*Cette lettre vous est proposée par votre partenaire INTERSUD et sera diffusée à ses fidèles clients*

### **Des nouvelles monnaies pour les entreprises**

***A côté de l'Euro, du dollar, du yen, ou du franc suisse, des nouvelles monnaies spécifiquement dédiées aux entreprises font leur apparition un peu partout en Europe. Comme, ce 28 avril, la SoNantes qui sera officiellement lancée à Nantes. Faut-il se laisser séduire ? Quels sont les risques ? Et les avantages ?***

Le 28 avril prochain, Johanna Rolland, maire de Nantes, lancera officiellement la [SoNantes](#), nouvelle monnaie de la métropole nantaise. L'occasion pour les PME-PMI de Loire Atlantique, mais aussi de tout l'hexagone, de s'intéresser à ce nouveau phénomène des monnaies complémentaires dédiées aux entreprises.

Le principe de la SoNantes ? C'est une monnaie locale, gérée par la SoNao, une filiale du Crédit Municipal (l'ancien "Mont de Piété" qui pratique toujours, par ailleurs, le prêt sur gages). Elle est totalement virtuelle, étant échangeable par transfert informatique, carte ou smartphone mais non sous forme de billets ou de pièces. Une SoNantes a la même valeur qu'un euro, mais elle est inconvertible<sup>1</sup>.

### **Une monnaie pour les entreprises**

La SoNantes, en effet, n'est pas une monnaie comme les autres : elle sera utilisable par les particuliers, mais son but premier est de favoriser et d'accélérer les échanges entre les entreprises de la région. Elle servira exclusivement à échanger, et non à épargner.

Concrètement, lorsque l'imprimerie MaPresse (nom fictif) fera repeindre ses locaux par l'artisan LePeintre, elle pourra choisir de payer, par exemple, 25% de la facture en SoNantes. Et ce, même si elle n'en possède pas encore ! Ces SoNantes seront immédiatement créditées sur le compte à la SoNao de LePeintre, sans attendre, donc les 30 ou 45 jours de délais de paiement habituels dans les transactions en euros. LePeintre pourra donc tout aussi immédiatement les dépenser pour, par exemple, se fournir en peinture auprès du grossiste PEINT&MAT. Celui-ci, peut-être, ira commander son nouveau catalogue auprès de Ma Presse, dont le compte en SoNantes se trouvera ainsi équilibré.

Bien entendu, les volumes de transactions en SoNantes sont strictement définis au cas par cas, et encadrés par la SoNao, de même que les "découverts" et "surplus" maximaux qui ne pourront être que transitoires. Car il ne s'agira pas non plus d'accumuler les SoNantes, qui ne rapporteront de toutes façons pas d'intérêt : cela freinerait les transactions. Tout le mécanisme a du reste été étudié -et validé- par [l'ACPR](#), l'autorité de contrôle prudentiel qui dépend de la Banque de France. Et, bien entendu, facturer une partie de ses prestations en SoNantes ne dispensera pas de payer TVA et taxes en euros.

Mais l'idée est bien qu'en supprimant les délais de paiement, la SoNantes booste les échanges et donc les chiffres d'affaires, et incite les entreprises à rechercher des partenaires l'utilisant également.

---

<sup>1</sup> Seuls les particuliers pourront "acheter" des SoNantes contre euros pour des montants limités.



Impossible bien évidemment dans ces conditions d'utiliser la SoNantes pour épargner et s'offrir un bien d'investissement. Mais, en contrepartie, cette monnaie ne rapportant rien, ne peut pas faire l'objet de spéculation.

Et surtout, acquitter une partie des transactions en SoNantes permet aussi d'envisager un petit "plus" dans les transactions : la SoNantes étant moins "chère" et circulant plus facilement que l'euro, les PME acceptent plus facilement de payer un prix un peu plus élevé que si elles devaient tout payer en euros.

## Des précurseurs au-delà des Alpes

Telle est du moins la situation en Suisse, où circule depuis plus de 80 ans le [WIR](#) : utilisé par 60 000 PME du pays, le Wir est une monnaie tout à fait officielle à côté du célèbre Franc Suisse. "Le Wir, c'est un peu la cerise sur le gâteau, l'argent qu'on a l'impression de gagner plus facilement et qui pourtant, m'a permis de créer de nouveaux emplois", confirme Christophe Brésille, patron d'une petite imprimerie helvétique.

Elle permet surtout aux entreprises de se créer un réseau de partenaires fidélisés par l'usage commun d'une monnaie, bien utile lorsque la conjoncture nationale ou à l'export se dégrade : le Wir a ainsi un effet anti-cyclique démontré.

Mais le Wir et la SoNantes ne sont pas les seules monnaies dédiées aux TPE-PME. En Italie, notamment, a été mise en place en 2009 une place d'échange un peu similaire, [le Sardex](#), qui regroupe environ 2500 entreprises réalisant ainsi un chiffre d'affaires mensuel de l'ordre de 4 millions d'équivalents euros. [Le RES belge](#), désormais accessible aux particuliers, était aussi, à l'origine, un moyen de paiement destiné aux PME du pays.

En Ile-de-France, un projet de monnaie assez similaire à la SoNantes et au Wir existe également : [Symba](#). Pour l'instant, cependant, il reste au stade de l'émergence.

[Dans le rapport sur les monnaies complémentaires locales remis le 8 avril dernier](#) à Carole Delga, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, l'auteur, Jean-Philippe Magnen appelle ces monnaies des monnaies anti-crise : elles peuvent en effet contribuer à améliorer les trésoreries des entreprises sans passer par le crédit bancaire classique. Elles peuvent également avoir plus de portée que la plupart des monnaies locales "traditionnelles", vouées à promouvoir le commerce local, et dont la masse monétaire est en général très limitée. A quelques exceptions près : lancé en 2013, [l'Eusko](#), au pays basque, se développe rapidement, et profite aux agriculteurs, aux commerçants, mais aussi aux entreprises actives en BtoC. |

Précisons-le : ces monnaies n'ont rien à voir avec les monnaies virtuelles qui circulent sur internet comme le désormais célèbre Bitcoin, qui n'ont pas de "banque centrale" ni de localisation, et qui, elles, peuvent être thésaurisées et faire, donc, l'objet de spéculation.

En France, toutes les monnaies locales doivent du reste respecter des règles dont [l'ACPR contrôle l'application](#) (voir le chapitre 5 du document mis en hyperlien).

Pour les entreprises, ces monnaies locales - du moins pour celles circulant en France- sont donc a priori sans risque, surtout lorsqu'elles sont émises par une collectivité locale ou cautionnées par un



établissement bancaire établi. Si leur utilisation est plus limitée que celle de l'euro, elles peuvent en revanche permettre de trouver de nouveaux marchés et de monétiser des productions qui, sinon, n'auraient pas été mises sur le marché. Preuve de leur intérêt croissant : le Conseil Economique Social et Environnemental publie également, ce 15 avril, un avis sur le sujet, avec, pour rapporteur, Pierre-Antoine Gailly, président de la CCI Paris Ile-de-France.

A suivre, donc !

### **En bref**

-Déménagement : Intersud a emménagé dans ses nouveaux locaux en mars.

Nos nouvelles coordonnées :

Intersud Services, Zone Actiburo 3,  
100 Chemin de l'Aumône Vieille, BP 61476, 13785Aubagne.  
Tel : + 33 (0)4 91 19 02 00 Fax: + 33 (0)4 91 44 19 82

-Site internet : avant notre prochaine newsletter, le nouveau site internet devrait être mis en ligne. Rendez-vous fin avril, donc, sur [www.intersud.fr](http://www.intersud.fr) où vous pourrez retrouver en ligne et en téléchargement toutes nos précédentes newsletters. Entre autres.

-Twitter : vous pouvez désormais nous suivre sur Twitter : @IntersudService

-Loi Macron : nous reviendrons, le mois prochain, sur les dispositions de la loi Macron les plus importantes pour les entreprises, notamment sur l'élargissement prévu du crédit inter-entreprises et l'élargissement de la possibilité donnée aux entreprises de garder confidentiels leurs comptes.

A bientôt !